

	<p>Compte Rendu</p> <p>Réunion du Conseil Municipal</p>	<p>Réunion du : 23 mai 2017</p> <p>Auteur du relevé : André ZAVAN</p> <p>Version du : 29 mai 2017</p>
---	--	---

Date et heure de la réunion : jeudi 23 mai 2017 à 20h00.
Convocation adressée le 17 mai 2017.

Membres présents (10) : M. CAPURON, M. ZAVAN, Mme BELUGUE, Mme DUMAREAU, M. BEAUDEAU, M. BLANCHER, Mme BETHOULE, Mme FERNANDES, M. GUERINET, M. HIRT
Membres absents excusés (4) : M. FAVIER, Mme GUITTON, Mme PIMPAUD, Mme RIBEYROL
Pouvoirs (4) : Mme BONPAIN a donné pouvoir à Mme DUMAREAU,
Mme POISSON a donné pouvoir à Mme BELUGUE,
M. RUDELIN a donné pouvoir à M. ZAVAN,
M. VILLERMET a donné pouvoir à M. BEAUDEAU.

Ordre du jour de la réunion :

Points de l'ordre du jour	Discussions	Résultats (scrutin, vote)
<p>1- Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.</p> <p>2 - Bail commercial de la boulangerie.</p>	<p><i>En préambule, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rajout de deux point en questions diverses : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Prise en charge des dépenses liées à la sécurisation du bar-restaurant.</i> - <i>Demande de financement auprès de l'agence de bassin Adour-Garonne.</i> <p>Pas de remarque.</p> <p>Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le bail commercial de la boulangerie arrive à son terme le 30 juin prochain. Le fonds de commerce de la boulangerie ayant été repris par Monsieur et Madame GAGNAIRE, il est donc nécessaire d'établir un nouveau bail commercial au 1^{er} juillet 2017 et d'en fixer les modalités à cette même date.</p>	<p>Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour proposée par Monsieur le Maire.</p> <p>Le Conseil Municipal</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve à l'unanimité et par vote à main levée, le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal. • Adopte le nouvel ordre du jour. <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accepte d'établir un nouveau bail avec Monsieur et Madame GAGNAIRE, pour la location de la boulangerie, • Dit que celui-ci sera établi à compter du 01 juillet 2017 pour une durée de 9 ans

<p>3 – Remboursement caution.</p> <p>4 - Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade.</p>	<p>Monsieur le Maire indique à nouveau que le bail commercial de la boulangerie arrive à son terme le 30 Juin prochain. Suite au courrier de Monsieur et Madame BRAMERIE qui ont cédé leur fonds de commerce et à l'état des lieux de sortie conforme, il est nécessaire de procéder au remboursement de la caution à Monsieur et Madame BRAMERIE.</p> <p>Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.</p> <p>La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.</p> <p>Si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.</p> <p>Vu la saisine du Comité Technique Paritaire pour le 22 Juin 2017, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de soumettre à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :</p>	<p>renouvelable par période triennale,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fixe le montant du loyer à la somme de 635.28 € HT à compter du 1^{er} juillet 2017, payable d'avance le 1^{er} de chaque mois auprès du Trésor Public, • Précise que la révision du loyer sera calculée au 1^{er} juillet de chaque année à partir de l'indice de référence des loyers commerciaux du 4^{ème} trimestre 2016 (= 108.91), • Demande une caution d'un montant de 635 €, • Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire. <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accepte de procéder au remboursement de la caution à Monsieur et Madame BRAMERIE pour un montant de 600 €.
---	---	--

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO « Promouvables » (%)
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 2 ^{ème} classe	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	100 %

5 – Création d'emplois.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisé,

Vu le précédent tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 22 Mai 2014,
Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer les emplois suivants :

- 2 Adjoints administratifs territoriaux principaux de 1^{ère} classe.

Fonctions attachées à ces emplois :

- Secrétaire de Mairie
- Secrétariat assujetti à des obligations spéciales.

- 1 ATSEM principal de 1^{ère} classe.

Fonction attachée à cet emploi :

- Assistante maternelle.

Il précise que ces emplois pourraient être occupés par des fonctionnaires des cadres d'emplois des *Adjoints administratifs et Agent territorial spécialisé des écoles maternelles*.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1^{er} juillet 2017 pour intégrer les créations demandées :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,

- **Accepte** de soumettre à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire le taux proposé par Monsieur le Maire (100 %) pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité.

	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Emplois permanents fonctionnaires</th> <th>Durée hebdomadaire</th> <th>Effectif budgétaire</th> <th>Effectif pourvu</th> <th>Fonctions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cadre emploi adjoint administratif : - 1 Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.</td> <td>35</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Secrétariat assujetti à des obligations spéciales.</td> </tr> <tr> <td>- 1 Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.</td> <td>28.12</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Secrétaire de Mairie.</td> </tr> <tr> <td>Cadre d'emploi des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles : - 1 Agent territorial spécialisé des écoles matern.</td> <td>32</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Assistante maternelle</td> </tr> </tbody> </table>	Emplois permanents fonctionnaires	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Fonctions	Cadre emploi adjoint administratif : - 1 Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe.	35	1	1	Secrétariat assujetti à des obligations spéciales.	- 1 Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe.	28.12	1	1	Secrétaire de Mairie.	Cadre d'emploi des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles : - 1 Agent territorial spécialisé des écoles matern.	32	1	1	Assistante maternelle	<p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide que les effectifs du personnel soient fixés tels que présentés par Monsieur le Maire, • Dit que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.
Emplois permanents fonctionnaires	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Fonctions																		
Cadre emploi adjoint administratif : - 1 Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe.	35	1	1	Secrétariat assujetti à des obligations spéciales.																		
- 1 Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe.	28.12	1	1	Secrétaire de Mairie.																		
Cadre d'emploi des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles : - 1 Agent territorial spécialisé des écoles matern.	32	1	1	Assistante maternelle																		
<p>6 - Extension et réhabilitation du réseau d'assainissement collectif – Choix de la Maîtrise d'œuvre.</p>	<p>Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un appel d'offre pour maîtrise d'œuvre a été lancé dans le cadre du projet d'extension et de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif du centre bourg à la route de Migay.</p> <p>Monsieur le Maire donne connaissance des trois propositions reçues en mairie.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom du Bureau d'études</th> <th>Pourcentage du coût estimatif de l'opération</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>HE-CA 16000 Angoulême</td> <td>4,69 %</td> </tr> <tr> <td>ADVICE INGENIERIE 33290 Blanquefort</td> <td>7,50 %</td> </tr> <tr> <td>SOCAMA Ingenierie 24430 Marsac-Sur-L'Isle</td> <td>5,50 %</td> </tr> </tbody> </table>	Nom du Bureau d'études	Pourcentage du coût estimatif de l'opération	HE-CA 16000 Angoulême	4,69 %	ADVICE INGENIERIE 33290 Blanquefort	7,50 %	SOCAMA Ingenierie 24430 Marsac-Sur-L'Isle	5,50 %	<p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide de retenir le bureau d'Études HE-CA 16000 Angoulême, • Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles en la matière. 												
Nom du Bureau d'études	Pourcentage du coût estimatif de l'opération																					
HE-CA 16000 Angoulême	4,69 %																					
ADVICE INGENIERIE 33290 Blanquefort	7,50 %																					
SOCAMA Ingenierie 24430 Marsac-Sur-L'Isle	5,50 %																					
<p>7 – Subvention aux associations : Section scolaire.</p>	<p>Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention de la Section Scolaire de l'Amicale Laïque de Cours-de-Pile.</p> <p>Cette association organise, pour les classes de CM1 et CM2, une <i>classe de découverte en milieu marin</i> du 6 juin 2017 au 9 juin 2017 à Saint-Palais-sur-Mer (Charente Maritime).</p> <p>Les objectifs de cette classe de découverte, qui comprend 42 élèves et 6 adultes, sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - découvrir la faune et la flore du bord de mer, - découvrir l'activité humaine du bord de mer, - sensibiliser à la fragilité de notre environnement. <p>Le budget prévisionnel de cette sortie s'établit de la manière suivante :</p>																					

		Dépenses	Recettes	<p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accorde une subvention pour un montant de 2 800 € à la section scolaire pour l'année 2017, • Autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention.
	Hébergement	6 043,50		
	Visites	402,90		
	Transport	1 670,00		
	Participation parents		2 940,00	
	Section scolaire		2 376,40	
	Subvention commune		2 800,00	
	TOTAL	8 116,40	8 116,40	
10 - Questions diverses. 10 – 1 - Prise en charge des dépenses liées à la sécurisation du bar-restaurant.	<p>➤ <i>Didier CAPURON (Maire) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Monsieur le Maire rappelle que ce point de l'ordre du jour de la précédente réunion du Conseil Municipal (27 avril 2017) avait été reporté afin d'avoir des précisions complémentaires. <p>Monsieur le Maire redonne lecture du courrier de Mme CHAUVEAU concernant les travaux de sécurisation du bar « Chez DARLING ». Elle demande au Conseil Municipal de lui accorder une remise sur le montant du loyer correspondant à la différence entre les travaux réalisés et la subvention qu'elle a reçue de la part des douanes.</p> <p>Après vérification auprès de l'intéressée, cette différence correspond bien à la somme de 560.11 €.</p>			<p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide de déduire la somme de 560.11 € du montant du loyer du bar-restaurant « Chez DARLING » au mois de Juin 2017. • Autorise Monsieur le Maire ou à défaut son adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
10 – 2 - Demande de financement auprès de l'agence de bassin Adour-Garonne.	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 17 novembre 2016, il avait été décidé de mettre en œuvre la <i>Charte Zéro pesticide</i> sur l'ensemble du territoire communal. <p>Il indique que la réflexion menée à travers le plan d'amélioration communal (PAC) avec les élus et les agents territoriaux a permis de définir les moyens matériels nécessaires pour atteindre l'objectif fixé par la charte.</p> <p>L'abandon total des pesticides nécessite l'achat d'un <i>robot de piste</i> pour le cimetière en particulier mais aussi pour le terrain de boules, d'un <i>désherbeur thermique</i> pour les trottoirs du centre bourg, d'une petite débroussailleuse de type <i>coupe-bordures</i> et d'une <i>débroussailleuse à dos</i> plus puissante.</p> <p>L'ensemble de ces équipements présentés dans le tableau ci-dessous peut faire l'objet d'une aide au financement par l'agence de bassin Adour-Garonne à hauteur de 70% des montants HT :</p>			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,

- **Décide** de solliciter l'agence de bassin Adour-Garonne pour l'achat des matériels et selon les modalités définies dans le tableau présenté par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles en la matière.

Type de matériel	Coût d'achat HT	Financement Agence de Bassin HT	Financement commune HT	Coût total TTC
Rabot de piste	4 392,34	3 074,64	1 317,70	5 270,80
Désherbeur thermique	2 290,00	1 603,00	687,00	2 748,00
Débroussailleuse coupe-bordures	215,83	151,08	64,75	259,00
Débroussailleuse à dos	907,50	635,25	272,25	1 089,00
TOTAL	7 805,67	5 463,97	2 341,70	9 366,80

10 – 3 – Autres points abordés en questions diverses.

- Monsieur le Maire évoque la mise en disponibilité d'une employée municipale suite à son inaptitude au travail officiellement reconnue pour des raisons de santé.

➤ *Didier RUDELIN :*

- Réflexion sur le devenir des rythmes scolaires.

➤ *André ZAVAN:*

- Charte Zéro-Phyto : présentation en images et vidéo de l'utilisation du *Rabot de Piste* gracieusement prêté par le probable fournisseur.
- Toit de l'église : la réfection touche à sa fin et la qualité du travail des ouvriers de DORDOGNE TOITURE (partenaire de l'entreprise CAMBLONG de BOULAZAC) mérite d'être soulignée.

➤ *Grégory HIRT :*

- Problème de stationnement lors du 2^{ème} tour des élections présidentielles : le parking réservé aux électeurs a été utilisé par les visiteurs du vide grenier organisé le même jour, occasionnant de gros problèmes de stationnement et ce malgré un fléchage et la mise en place de barrières. Le problème va se poser à nouveau lors du scrutin des législatives.

Monsieur le Maire prend acte et se propose d'envoyer un courrier aux organisateurs pour leur demander la mise en place de personnels supplémentaires afin de diriger les usagers vers les parkings disponibles, dont le « parking vert » de la plaine des sports.

➤ *Annie DUMAREAU, Catherine BETHOULE :*

- La jardinière près de l'abri bus (face à la boulangerie) n'est pas visible par les usagers quittant le stationnement.

Monsieur ZAVAN explique : la barrière qui se trouvait là, pourtant visible, a été percutée à trois reprises... Par

	<p><i>conséquent, pour éviter des travaux récurrents de réparation il a été mis en place une jardinière afin de protéger le terre-plein existant autour de l'arbuste. En effet par le passé les usagers n'avaient aucun scrupule à y rouler dessus créant un nid de poule très prononcé. Ceci étant une plante plus haute, donc visible, va être mise en place, favorisant ainsi la manœuvre de sortie d'emplacement apparemment difficile à réaliser pour certains conducteurs étourdis... qui se reconnaîtront.</i></p> <p>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.</p>	<p>Le Conseil Municipal prend acte des différents points abordés.</p>
--	--	---

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal n'a pas été fixée.